Cfdt:
INTERCO SPP

Avis de tempête ! Bédier patauge...

La CFDT doute du bien-fondé du déménagement prévu dans les nouveaux locaux qui débutera au mieux le 8 septembre 2017.

Comment faire autrement ?

Suite au violent orage du 9 juillet dernier, nombreux problèmes techniques ont fait leur apparition dans le bâtiment Bédier Est : Ventilation hors service, dégât des eaux en raison d'une colonne EP montée en charge car bouchée par des gravats. Résultats :

- dalles décollées,
- moquette détériorée,
- faux plancher en bois et plinthes abimées,
- moisissures multiples...

Le constat final est lourd puisque les 5èmes 4èmes 3èmes et 2 ^{mes} étages du bâtiment sont touchés.

La nécessaire réfection suivie d'un nettoyage approfondi des locaux est engagée. Une campagne d'analyses des moisissures sera réalisée par le laboratoire SPSE (nouveau nom du laboratoire d'hygiène) sur environ 500 m^2, essentiellement sur l'aile nord. Si les résultats sont concluants et après constat contradictoire, l'achèvement des travaux de remise en état se poursuivra en vue de l'installation des services dans de bonnes conditions...

L'ampleur des dégâts est lié à un défaut dans le circuit de l'information-alerte entre l'Entreprise/le promoteur/la DILT et la DPA. Il s'est écoulé presque 1 mois avant que les 2 directions ne soient informées du problème d'infiltration d'eau dans les étages du bâtiment.

La CFDT a obtenu qu'une visite préalable du CHSCT ait lieu avant la réfection des parties, une fois les résultats du laboratoire connus. La CFDT s'assurera de l'innocuité des lieux et de la parfaite remise en état de ceux-là.

La direction a rappelé que des analyses de la qualité d'air intérieur était déjà prévu dans le cadre du suivi du bon fonctionnement des installations techniques de ventilation (sur Bédier Est et Ouest)

Autres points évoqués lors de la réunion avec la direction DPA du 24 août dernier :

- Restauration collective en attendant que Bédier Ouest ouvre, 2 options au choix des agents :
  - ✓ Convention avec le ministère des finances (4,60 euros quel que soit le grade pour une formule complète) avec un délai de route de 10 minutes
  - ✓ Cantine du 121 avenue de France avec un délai de route de 30 min.
- Une expérimentation de modification des plages fixes est en cours à la Ville de Paris (SG et DFA), conclusion dans 3 mois.
- Horaires ménage : à partir de 7h00, se déroulera en cours d'occupation des bureaux.
- Place de stationnement scooter/moto sous-évaluée, la direction s'informe.

La DPA change de nom. Il s'agit de la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA). Passage au prochain CTP central de septembre prochain.

ADHERER A LA CFDT,

C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE

Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr Web : cfdtintercospp.fr